



# ATTESTATION



Nombre UEC : 0,6  
Nombre d'heures : 6

NOUS ATTESTONS QUE  
**Martin Deschênes**

A PARTICIPÉ À LA SESSION DE FORMATION SUR  
**LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE - AUTOAPPRENTISSAGE**

Organisée par la Fédération québécoise des municipalités.

LIEU : Votre poste de travail

DATE : 2024/05/13

FORMATEUR :

**Objectifs de formation :**

Outiller l' élu(e) municipal en matière d'éthique et de déontologie  
Distinguer l'éthique de la déontologie  
Accroître la connaissance pour cerner les comportements éthiques  
Intégrer les meilleures pratiques

**Jacques Demers**, président

La FQM est membre de la (SOFEDUC) qui définit l'unité d'éducation continue (UEC) comme suit :  
une unité d'éducation continue représente 10 heures de participation à une activité structurée  
de formation, organisée et dirigée par une organisation accréditée, animée par des formateurs  
compétents et sanctionnée par une évaluation.



**FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS**